



Rallye Sprint Saint Roch

19 et 20 novembre 2016

REGLEMENT PARTICULIER



EPREUVE OPEN - ENPEA (PARTICIPATION ETRANGERE AUTORISEE)
CHAMPIONNAT RALLYE SPRINT DU HAINAUT

Cette épreuve est organisée avec le concours de :
La commune de Thuin, l' Ecole de Thuillies, la jeunesse et la balle
pelote de Donstiennes et la zone de police Germinalt.

Club organisateur : Ecurie Thudinie

N° d'entreprise :879.113.572

Epreuve :Rallye-sprint Saint Roch

Visa ASAF n° : 038

Date : 19 et 20 novembre 2016

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

École communale de Thuillies, rue de la Cour n°8, 6536 Thuillies

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement: Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Temps maximum

En vertu de l'Art. 26.11.6.10, du RPR (HRS et HRF), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle.

Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce « délai indicatif raisonnable ».

Dans ce cas, l'ES deviendra inaccessible à l'expiration du délai de mise hors course, calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors du passage au contrôle administratif.

Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement de l'ES d'une boucle se rendront directement au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulus, pour la boucle suivante.

Coéquipiers

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Admission des véhicules

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.

Équipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

Lundi 10/10/2016		Parution du règlement
Mardi 11/10/2016		Date de début des engagements
Jeudi 17/11/2016		Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Jeudi 17/11/2016	à 20h00	Attribution des numéros
	à 21h00	Affichage de la liste des engagés
Samedi 19/11/2016	à 13h45	Ouverture de la permanence
	à 14h00	Ouverture des vérifications administratives (pas avant 14h00)
	à 15h00	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
	à 14h15	Début des reconnaissances
	à 18h00	Fermeture des vérifications administratives
	à 18h30	Fermeture des vérifications techniques
	à 19h15	Fin des reconnaissances
Dimanche 20/11/2016	à 07h00	Début des reconnaissances
	à 07h00	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h30	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	à 07h30	Fin des reconnaissances
	à 07h45	Affichage de la liste des voitures qualifiées
	à 07h45	Ouverture du parc fermé

	à 08h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
	à 11h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
	à 14h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
	à 17h45	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
	à 18h30	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
voiture	30'	Affichage OFFICIEUX des résultats après la rentrée de la dernière
	30'	Affichage OFFICIEL des résultats
	30'	Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Bar Yves	Lic. ASAF : Na802
Directeur de Course adjoint : Clemmen Adeline	Lic. ASAF : Ht250
Directeur de Sécurité : Puissant Jean-Claude	Lic. ASAF : Na957
Directeur de Sécurité adjoint : Dujardin Manoël	Lic. ASAF : Ht251
Directeur de Sécurité adjoint : Derenne Didier	Lic. ASAF : Na881
Secrétaire du meeting : Liemans Katia	Lic. ASAF : Na902
Relation concurrents : Lorent Isabelle	Lic. ASAF : Na880
Service médical : CRS	
Ambulances : Param service	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé : Parmentier Damien	
Responsable de l'ES : Joniaux Luc	Lic. ASAF : Ht367
Responsable équipe sécurité : Joniaux Michael	Lic. CAS : 20269

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs,			
Président de Collège : Vanderlin Pierre	Lic. ASAF : Bt113		
Membre : Maton Robert	Lic. ASAF : Ht291		
Commissaires Techniques,			
Président de Collège : Gilbert Georges	Lic. ASAF : Na973		
CT: Deleersnijder L.	Lic. ASAF: Ht360	CT: Tournay P.	Lic. ASAF : Ht365
CT: Rihoux D.	Lic. ASAF: Na813	Stagiaire : Bernard A.	Lic. ASAF: Ht 237
Secrétaire : Catoul Marie-Luce			Lic. ASAF : Na964
Inspecteur Sécurité : Sevrin Lambert			Lic. ASAF : Lg419

PERMANENCE

Avant et après le meeting

Nom : Clemmen Adeline Adresse : Les Maroelles, 2 à 6530 Thuin Tél/Fax/E-Mail : 0485/65.65.09
clemmen.adeline@gmail.com

Nom : Carlier Aubry Adresse : rue Armand Bury, 56 à 6534 Gozée Tél/Fax/E-Mail : 0472/36.30.11
aubryetco@gmail.com

Pendant le meeting

Nom : Clemmen Adeline , 8 rue de la Cour 6536 Thuillies Tél/Fax/E-Mail : 0485/65.65.09
clemmen.adeline@gmail.com

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Salle de gym de l'école communale de Thuillies, 8 rue de la Cour à 6536 Thuillies.

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les 19 et 20 novembre 2016 une épreuve dénommée rallye-sprint Saint Roch, comptant pour le championnat provincial rallye-sprint de la province du Hainaut,

sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 10310m (dont 3% de terre), et sur 5000 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 61240m, dont 41240 m d'ES.

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 110 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 22 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 110 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 21 octobre 2016 à 18 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

Le cas échéant :

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Le cas échéant :

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 120

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérfications** » **adéquate**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt le 11 octobre 2016 et au plus tard, le 17 novembre 2016 à l'adresse suivante :

Carlier Aubry, 56 rue Armand Bury à 6534 Gozée Belgique

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont invités à joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

N : BE71 9531-1469-3169 Intitulé : Ecurie Thudinie

Avant le 17 novembre 2016 (Attention aux délais bancaires !)

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 135 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- 170 € pour la Division 4 ;
- 95€ pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 06h30 moyennant le paiement d'une majoration de 25€ (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le 17/11/2016 à 20h00 (Tél :0485/65.65.09 de 21h à 22h maximum)

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en

Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du parc d'assistance : rues de la Victoire, des Commères, Courtailles, de la Garenne, de l'Yser à 6536 Thuillies

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : NON

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le 19/11/2016, entre 14h15 et 19h15 et le 20/11/2016 entre 07h00 et 07h30

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le parc fermé sera situé dans les cours intérieures et extérieures de l'école communale de Thuillies au 8, rue de la Cour à 6536 Thuillies

Il sera accessible le dimanche à partir de 07h45

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 19 novembre, entre 14h et 18h et le dimanche 20 novembre, entre 07h et 07h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Elles se dérouleront : A l'école communale de Thuillies, 8 rue de la Cour à 6536 Thuillies

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

ATTENTION : En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

EVENTUELLEMENT :

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (E.N.P.E.A.), elle est ouverte aux licenciés nationaux belges sous le couvert de leur seule licence RACB Sport. Les licenciés étrangers porteurs d'une licence « Nationale » ou « Internationale », seront également admis au départ sous le seul couvert de leur seule licence étrangère, à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement.

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo - Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**.
Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 13 du CCCT)

Elles auront lieu le 19 novembre, entre 15h00 et 18h30 **et** le 20 novembre entre 07h00 et 07h30 (pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille).

Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Lieu des éventuelles VT finales Cour de l'école de Thuillies, 8 rue de la Cour à 6536 Thuillies.

Les voitures de la division histo demo commenceront le contrôle technique à 15 H, suivies des historiques et des modernes.

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : 8, rue de la Cour 6536 Thuillies

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :
30 minutes après l'officialisation des résultats, à *l'école communale de Thuillies, 8 rue de la Cour 6536 Thuillies*

Coupes aux :

- 1^{er} pilote de l'Ecurie Thudinie
- 1^{er} équipage 100% Thudinien
- Prix du spectacle

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).
-

Art. 14.- DIVERS

*Programmes disponibles au centre de l'épreuve.

*Restauration prévue au centre de l'épreuve.

Art. 15. -LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

Limbourg Eddy Lic. N°311 en date du 8 Octobre 2016 (CSAP Hainaut)
Jauquet Steve Lic. N° 301 en date du 8 Octobre 2016. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :
Sevrin Lambert Lic. N° LG419 en date du 28/09/2016

Club organisateur : Ecurie Thudinie Date : 19 et 20 novembre 2016
Epreuve : RS. Saint Roch

Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 17/11/2016
 (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à *Carlier Aubry, 56 rue Armand Bury à 6534 Gozée Belgique*

C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N

Engagement reçu	Paiement reçu	DIVISION		ORDRE D'INSCRIPTION
le/...../.....	le/...../.....	CLASSE		

PILOTE/CONDUITEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
/ « »
*(*biffer la mention inutile)*

Né(e) le : Adresse : n° : ...

Code postal : Localité :

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
/ « »
*(*biffer la mention inutile)*

Né(e) le : Adresse : N° : ...

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

VEHICULE

Marque : Type : Plaque n° :

Année de construction : Châssis : Cylindrée :cc

Divisions 1,2,3 et 4	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (Pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R		Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L				

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le .../.../..... [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

*Epreuve : Rallye sprint Saint Roch.
Date : 19 et 20 Novembre 2016.*

n° :

VERIFICATIONS

PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : Si pseudonyme : Prénom : Signature :

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT <input type="checkbox"/>	HT <input type="checkbox"/>	LG <input type="checkbox"/>	LX <input type="checkbox"/>	NA <input type="checkbox"/>	AN <input type="checkbox"/>	LI <input type="checkbox"/>	OV <input type="checkbox"/>	VB <input type="checkbox"/>	WV <input type="checkbox"/>

VOITURE * (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Compagnie d'assurance : Police n° :

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....CC

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur

Joindre votre palmarès SVP.

EPREUVE : Rallye sprint Saint Roch
Date : 19 et 20 Novembre 2016

N° :

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE / CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :		Signature :	
Si pseudonyme : « »					
ASAF		VAS		N° Licence	Type
.

COPILOTE / PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :		Prénom :		Signature :	
Si pseudonyme : « »					
ASAF		VAS		N° Licence	Type
Province :	BT	HT	LG	LX	NA
.
		AN	LI	OV	VB
	
			

Toutes cylindrées confondues - Licence minimale : **R (VAS), L ou 1J-L**

VOITURE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication	
.....	

Compagnie d'assurance : **Police n° :**

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord			
Eclairage			
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque			
Pneumatiques			
		Divers :	
		EN ORDRE	.
		NON CONFORME	.
		Commissaire Technique	
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	